

Informations sur le numéro 070

Vous trouverez ci-dessous les informations obligatoires - requises par la loi du 5/6/2005 article 116/1 - concernant la communication électronique pour le numéro de téléphone : **070 222 820** et de fax : **070 222 840**

1. Le nom, l'adresse et, le cas échéant, le numéro BCE du prestataire

Tele-Naro SA

Avenue du Parc, 25 B

4650 Chaineux

Belgique

Téléphone : +32 (0)4 368 49 20

Fax : +32 (0)4 368 49 22

E-mail : info@telenaro.net

Site Internet : www.telenaro.net

Numéro BCE : 0461 001 297

2. Le numéro de TVA belge du responsable du paiement de la TVA sur les sommes perçues

TVA : BE 0461 002 297

3. Le descriptif de la prestation

Via ces numéros, vous pouvez soumettre une demande d'information générale ainsi que toutes demandes de support...

4. Les URL utilisées par le service

http://www.telenaro.net/index.php?option=com_contact&Itemid=3

5. Prix total de la prestation

Belgique : 070 222 820 et 070 222 840 (max. 0,30 EUR/min)

6. L'adresse de contact, l'e-mail et le numéro de téléphone national dont les coûts d'appel par minute ne dépassent pas ceux d'un appel vers un numéro géographique, pour le traitement des réclamations

Tele-Naro SA

Avenue du Parc, 25 B

4650 Chaineux

Belgique

Téléphone : +32 (0)4 368 49 20

Fax : +32 (0)4 368 49 22

E-mail : info@telenaro.net

Site Internet : www.telenaro.net

Numéro BCE : 0461 001 297

7. Le cas échéant, le numéro de licence conformément à la loi du 7 mai 1999 relative aux jeux de hasard, paris, établissements de jeux et à la protection des joueurs et ses arrêtés d'exécution

Ne s'applique pas

8. La date de début et la date de fin du service

01/01/2001- 31/12/2099

9. Les données ci-dessus qui étaient applicables au cours des 6 derniers mois, si elles sont différentes des données actuelles

Ne s'applique pas